



Laon, le 13 mai 2019

## Communiqué de presse

### **Passage de la course cycliste « les 4 jours de Dunkerque » dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Laon, le mercredi 15 mai et le jeudi 16 mai 2019**

**La 65<sup>e</sup> édition des 4 Jours de Dunkerque passera cette année dans le département de l'Aisne le mercredi 15 mai et le jeudi 16 mai 2019. En conséquence, la circulation routière sera perturbée sur certains axes routiers.**

- **Mercredi 15 mai :**

La 2<sup>e</sup> étape de la course partira de la ville de Wallers (département du Nord) à 12h30 et entrera dans le département de l'Aisne sur le territoire de la commune de Bohain en Vermandois vers 15h13 pour une arrivée dans la ville de Saint-Quentin à 16h45.

La circulation sera perturbée entre 15h30 et 17h00 : sur les communes d'Omissy (D8, D672), Morcourt (D672), Rouvroy (D679) et Saint-Quentin (Boulevard Jean Bouin, rue de la Crimée, rue Gambetta, rue Pompidou, D8).

La circulation sera interdite à Saint-Quentin (Boulevard Jean Bouin, rue de la Crimée, rue Gambetta, rue Pompidou, et la D8 sur les communes de Saint-Quentin et Omissy).

Les services de la voirie départementale mettront en place une déviation dès 14h30 en vue de contourner le parcours de la course cycliste.

Conformément aux dispositions prises par les arrêtés du président du Conseil départemental de l'Aisne et des maires des communes concernées :

- la circulation de tous les véhicules, hors véhicules de services et de secours, sera interdite sur l'itinéraire de la course en amont du premier coureur, à l'initiative des forces de l'ordre, le 15 mai 2019 ;
- la circulation sera rétablie à l'initiative des forces de l'ordre après le passage du dernier coureur.

- **Jeudi 16 mai :**

La 3<sup>e</sup> étape de la course partira de Laon à 12h30 depuis la place du 8 mai. Conformément aux dispositions prises par l'arrêté municipale du 26 février 2019, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dès le jeudi matin sur l'itinéraire de la course qui se déroulera en ville basse -principalement aux alentours de la place du 8 mai- et sur le plateau. La circulation et le stationnement des véhicules seront rétablis après la fin du nettoyage.

*Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle*

*Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69- 06 07 98 05 83 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)*

Dans le cadre de cette étape, la circulation sera également perturbée à certains endroits sur les communes et axes suivants :

- entre 12h40/13h20 sur les communes de Bruyères-et-Montbérault (D967), Presles-et-Thiérny (D54), Molinchart (D7), Cessières (D7)
- entre 13h30/13h50 sur les communes de Saint-Gobain (D7), Amigny-Rouy (D7), Sinceny (D7 et D937);
- entre 13h50/14h10 sur les communes d'Autreville (D7), Marizelle (D6), Manican (D6), Bourguigon-sous-Coucy (D6), Besme (D6), Blérancourt (D6), Camelin (D934).

Les services de la voirie départementale mettront en place des panneaux d'information affichés sur l'itinéraire du parcours et des véhicules d'intervention routière seront présents en amont le jour de la course afin de réguler la circulation avec le concours des services de sécurité.

- **Appel à la vigilance et recommandations :**

La préfecture de l'Aisne recommande aux usagers d'organiser leurs déplacements en conséquence et attire l'attention des usagers de la route, des riverains et des spectateurs sur la nécessité d'adopter des règles rigoureuses de prudence et de civisme au passage de la caravane comme de la course, notamment en ce qui concerne les jeunes enfants.